
AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur le projet de règlement numéro 354-2024 intitulé « Règlement 354-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14 et permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22 »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, lors d’une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté par résolution le projet de règlement numéro 354-2024 intitulé « Règlement 354-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14 et permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22 »

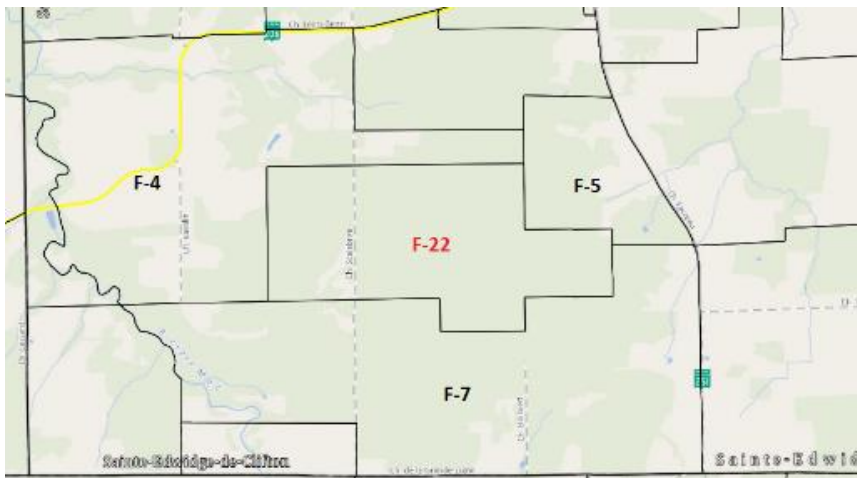
Une assemblée publique de consultation aura lieu concernant le projet de règlement numéro 354-2024, le 2 juillet à 19h, à l’hôtel de ville de la municipalité situé au 1439, chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Au cours de l’assemblée publique de consultation le projet de règlement sera expliqué et toutes personnes intéressées pourront se faire entendre.

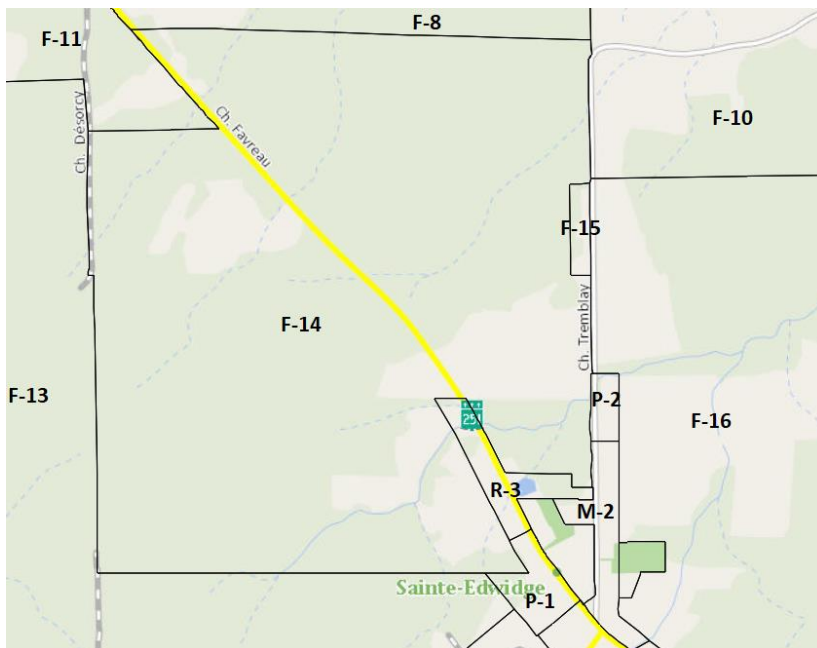
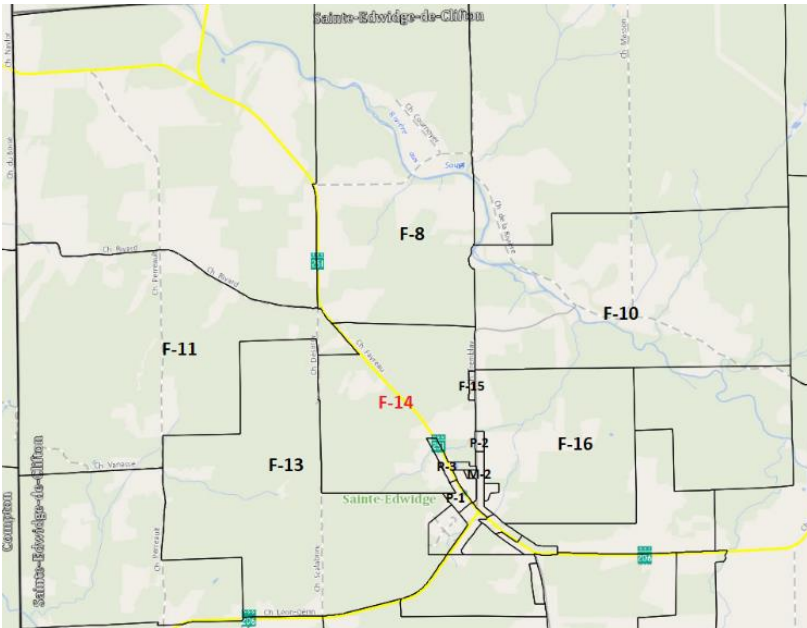
Le projet de règlement a pour principal effet :

- de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14;
- de permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22;
- d’intégrer la carte des milieux humides à jours en concordance avec le Schéma d’aménagement de la MRC.

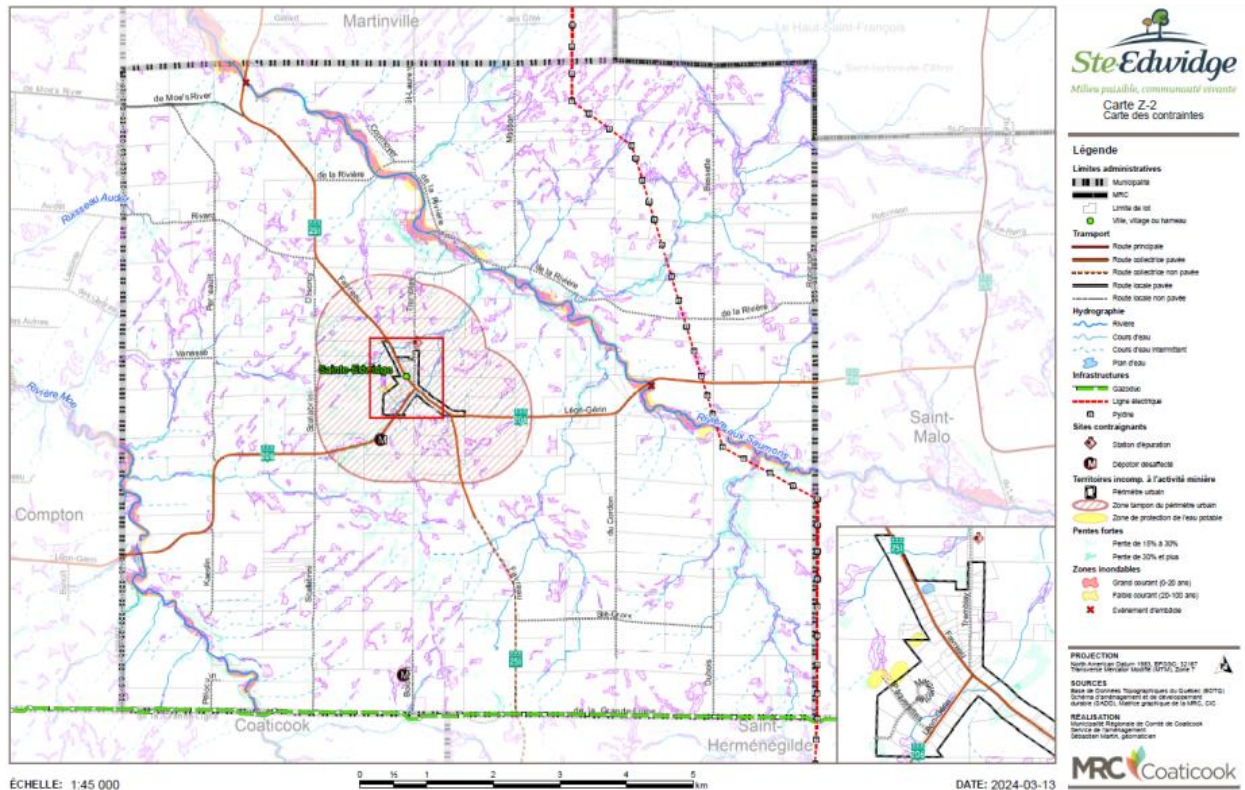
Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d’approbation référendaire. L’article 3 concerne la zone F-22 et ses zones contiguës.



Les articles 3 et 4 concerne la zone F-14 et ses zones contiguës.




L'article 5 concerne la carte Z-2 « Carte des contraintes » est modifié afin d'y inclure les nouvelles données concernant les milieux humides



Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Sainte-Edwidge-de-Clifton ce 17 juin 2024


Brigitte Desruisseaux, Directrice Générale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Brigitte Desruisseaux, directrice générale de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 17 juin 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de juin 2024.

Brigitte Desruisseaux

Directrice Générale